LE POINT EN RECHERCHE

Décembre 2007 Série socio-économique 07-022

Série sur le logement selon les données du Recensement de 2001 : Numéro 11 – Profil des conditions des personnes ayant une incapacité

INTRODUCTION

Ce Point en recherche est le premier d'une série de documents qui étudieront les conditions et les besoins en matière de logement des personnes ayant une incapacité. Les informations qui y sont présentées portent sur les résultats du Recensement de 2001. À l'aide de données démographiques et socio-économiques ainsi que de l'indicateur des besoins impérieux en matière de logement de la SCHL (décrit plus loin), on brosse un tableau des caractéristiques et des conditions de logement des personnes ayant une incapacité, de même que des différences qui existent entre celles-ci et les personnes sans incapacité.

Les prochains numéros de cette série s'inspireront des résultats de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2001 – une enquête post-censitaire[1] réalisée par Statistique Canada sur les problèmes que rencontrent les Canadiens ayant une incapacité. On peut trouver les tableaux des données par province et territoire sur le site Web de la SCHL au http://www.schl.ca/fr/inso/info/obloca07/tadedo/tadedo_015.cfm

DÉFINITIONS

Incapacité :

En prenant pour référence les réponses fournies aux questions sur l'incapacité posées lors du Recensement de 2001[2], le présent profil répartit la population canadienne en deux groupes. Le premier représente les personnes qui ont déclaré un quelconque degré d'incapacité, et le deuxième se compose des répondants qui n'ont déclaré aucune incapacité. Voici les deux questions (questions 7 et 8 du questionnaire du Recensement de 2001) :

7. Cette personne a-t-elle de la difficulté à entendre, à voir, à communiquer, à marcher, à monter un escalier, à se pencher, à apprendre ou à faire d'autres activités semblables?
8. Est-ce qu'un état physique ou un état mental ou un problème de santé réduit la quantité ou le genre d'activités que cette personne peut faire :

   a) à la maison?

   b) au travail ou à l'école?

   c) dans d'autres activités, par exemple, dans les déplacements ou les loisirs?

On dit qu'une personne a une incapacité si elle a répondu « oui » à la question 7 et/ou « oui » à l'une des trois parties de la question 8. On considère que les personnes qui ont répondu « non » à ces deux questions ne présentent aucune incapacité. Sont exclues de l'analyse, les personnes qui n'ont fourni aucune réponse.

Besoins impérieux en matière de logement

On estime qu'un ménage éprouve des besoins impérieux en matière de logement s'il n'occupe pas un logement acceptable et ne peut accéder à ce type d'habitation. Le terme « logement acceptable » s'entend d'un logement abordable, de qualité et de taille convenables.

- Un logement est de qualité convenable si, de l'avis des occupants, il ne nécessite pas de réparations majeures.

---

1 Selon Statistique Canada, une enquête post-censitaire est une enquête au cours de laquelle une question de recensement est posée afin de cerner la population cible. Cette enquête est habituellement menée après un recensement en ayant recours au personnel du recensement et aux infrastructures locales pour choisir l'échantillon et recueillir les données. Les données du recensement servent à augmenter le nombre de celles recueillies dans le questionnairee post-censitaires.

2 Pour consulter le questionnaire en français du Recensement de 2001, visitez le site Web http://www.statcan.ca/français/sdds/instrument/3901_Q2_V2_F.pdf Extrait, décembre 2007.

Canada

SCHL CMHC
AU CŒUR DE L'HABITATION

- Un logement est de taille convenable si le nombre de chambres suffit, compte tenu de la taille et de la composition du ménage, au sens des définitions figurant dans la Norme nationale d'occupation (NNO)[3].
- Un logement est abordable si le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu avant impôt[4].

On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si son habitation n'est pas conforme à au moins l'une des normes que sont la qualité, la taille et l'abordabilité, et s'il doit dépenser au moins 30 % de son revenu avant impôt pour payer le loyer médian des logements acceptables (c'est-à-dire conforme aux trois normes) situés dans sa localité.

Lorsqu'il est question des besoins impérieux en matière de logement, on exclut les données sur les ménages agricoles, les ménages appartenant à une bande et ceux vivant dans une réserve (pour lesquels les données relatives aux frais de logement ne sont pas recueillies lors du recensement). Il est parfois impossible d'évaluer les conditions de logement de certains ménages. À titre d'exemple, certains déclarent des frais de logement supérieurs à leur revenu, ou un revenu nul ou négatif[5]. La SCHL considère que les conditions de logement de ces ménages sont impossibles à interpréter; elle a donc exclu les ménages concernés des analyses sur les conditions de logement dans le présent numéro du Point en recherche

Le terme « ménages » s'entend de tous les ménages privés et exclut, par définition, les personnes qui occupent un logement collectif[6].

Un « ménage familial » est un ménage qui comprend au moins une famille de recensement, c'est-à-dire un couple marié avec ou sans enfants, ou un couple vivant en union libre avec ou sans enfants, ou un parent seul avec un ou plusieurs enfants[7]. Bien que la plupart de ces couples et familles monoparentales vivent dans des ménages unifamiliaux, certains font partie de ménages multifamiliaux.

Un « ménage non familial » est formé soit d'une personne vivant seule dans un logement privé, soit de deux personnes ou plus partageant un logement privé, mais qui ne forment pas une famille.

RÉSULTATS

QUI SONT LES CANADIENS AYANT UNE INCAPACITÉ?

Lors du Recensement de la population de 2001, plus d'un Canadien sur dix (16,0 %) a déclaré avoir un quelconque degré d'incapacité, la proportion variant de 10,7 % au Nunavut à 20,8 % en Nouvelle-Écosse.

Tableau 1 Nombre et proportion de personnes ayant une incapacité, par province et territoire, 2001

	(Nbre)	(%)
Canada	**4 382 445**	**16,0**
Terre-Neuve-et-Labrador	72 090	14,8
Île-du-Prince-Édouard	21 755	17,4
Nouvelle-Écosse	176 080	20,8
Nouveau-Brunswick	123 825	18,2
Québec	739 740	11,0
Ontario	1 812 960	17,1
Manitoba	175 080	18,3
Saskatchewan	148 400	18,9
Alberta	428 840	16,2
Colombie-Britannique	673 495	19,0
Yukon	3 615	14,6
Territoires du Nord-Ouest	3 825	11,1
Nunavut	2 735	10,7

NOTA : Comprend les ménages privés non agricoles et ceux ne vivant pas dans une réserve, dont le revenu est supérieur à zéro et le rapport des frais de logement au revenu inférieur à 100 %.
Source : Recensement de 2001

3 Selon la Norme nationale d'occupation « suffisament de chambres » signifie une chambre pour chacune des catégories d'occupants suivantes : couple d'adultes qui cohabitent; personne seule de 18 ans et plus faisant partie du ménage; deux enfants de même sexe âgés de moins de 18 ans; fille ou garçon additionel dans la famille, sauf s'il y a deux enfants de sexe opposé âgés de moins de 5 ans, qui peuvent alors partager la même chambre. Un ménage composé d'une personne seule peut occuper un studio (c'est-à-dire un logement sans chambre distincte).

4 Les frais de logement comprennent ce qui suit :
- dans le cas des ménages locataires, loyer et paiements effectués pour l'électricité, le combustible, l'eau et les autres services municipaux;
- dans le cas des ménages propriétaires, paiements hypothécaires (principal et intérêts), impôt foncier, charges de copropriété et paiements effectués pour l'électricité, le combustible, l'eau et les autres services municipaux. Les frais liés à l'entretien et aux réparations sont exclus.

5 Lors des recensements, les données sur les coûts d'habitation ne sont pas recueillies dans le cas des ménages agricoles, car les frais de possession des maisons de ferme et les dépenses liées aux autres structures agricoles sont parfois indissociables. Il en est de même pour les ménages vivant dans une réserve, leurs frais de logement étant payés en vertu de modalités visant le logement de bande. Parmi les 30 007 094 habitants dénombrés lors du Recensement de 2001, 27 696 215 vivaient dans des ménages non agricoles et non autochtones, dont le rapport frais de logement-revenu (RFLR) pouvait être interprété. Les données sur le revenu recueillies lors du Recensement du Canada sont celles de l'année civile ayant précédé le recensement, tandis que les données sur les frais de logement sont celles de l'année en cours. Les RFLR sont établis directement à partir de ces données, c'est-à-dire en comparant les frais de logement actuels avec le revenu de l'année précédente.

6 Voir le Dictionnaire du recensement de 2001, nº 92-378-XIF au catalogue, Statistique Canada, pages 213-217.

7 Avant le Recensement de 2001, seuls les fils ou filles n'ayant jamais été mariés pouvaient être considérés comme enfants dans le ménage.

En 2001, le Canada comptait 27 407 040 habitants[8] , dont 4 382 445 ont déclaré avoir une incapacité quelconque, ce qui représente une proportion de 16,0 %. Le pourcentage diffère beaucoup d'une province et d'un territoire à l'autre. La Nouvelle-Écosse est arrivée en tête de liste, avec un taux de 20,8 %. Venaient ensuite la Colombie-Britannique et la Saskatchewan avec 19,0 et 18,9 % respectivement.

Pour sa part, le Nunavut a affiché la plus faible proportion de personnes ayant une incapacité, soit 10,7 %, suivi du Québec (11,0 %) et des Territoires du Nord-Ouest (11,1 %). (Voir le tableau 1)[9]

Le taux d'incapacité augmente avec l'âge, particulièrement à partir de 45 ans

La fréquence des incapacités s'accroît avec l'âge. Parmi les enfants âgés de 0 à 14 ans, 5,0 % présentaient une forme quelconque d'incapacité, d'après les données du Recensement de 2001. Le taux d'incapacité évolue relativement peu jusqu'à l'âge de 44 ans. Ensuite, il enregistre des hausses progressivement plus importantes dans les groupes âgés. (Voir le tableau 2) Dans la tranche d'âge de 75 ans et plus, près des deux tiers (64,4 %) des répondants ont déclaré avoir un degré quelconque d'incapacité.

Les femmes affichent généralement un taux d'incapacité supérieur à celui des hommes

Au total, 2 336 445 femmes (16,7 %) ont dit avoir un quelconque degré d'incapacité, comparativement à 2 046 000 hommes (15,2 %). On constate toutefois un taux d'incapacité plus élevé parmi les garçons âgés de 14 ans ou moins que chez les filles du même âge. En contrepartie, les femmes âgées entre 45 et 54 ans et celles de 75 ans et plus présentaient des taux d'incapacité plus élevés que leurs homologues masculins. (Voir le tableau 2)

Tableau 2 Nombre de personnes ayant une incapacité, selon le sexe et le groupe d'âge

	Les deux sexes confondus		Femmes		Hommes	
(Nbre)	(Nbre)	(%)	(Nbre)	(%)	(Nbre)	(%)
Tous les groupes d'âge	4 382 445	16,0	2 336 445	16,7	2 046 000	15,2
De 0 à 14 ans	260 840	5,0	106 295	4,2	154 545	5,8
De 15 à 24 ans	219 340	6,0	107 405	6,0	111 930	6,0
De 25 à 29 ans	122 175	7,0	63 470	7,1	58 710	6,8
De 30 à 44 ans	669 230	10,0	347 490	10,2	321 745	9,8
De 45 à 54 ans	680 275	16,6	356 830	17,2	323 445	16,1
De 55 à 64 ans	693 195	26,5	354 600	26,6	338 590	26,3
De 65 à 74 ans	800 540	40,0	425 005	40,0	375 540	40,0
75 ans et plus	936 845	64,4	575 350	65,4	361 500	62,9

NOTE : Comprend les ménages privés non agricoles et ceux ne vivant pas dans une réserve, dont le revenu est supérieur à zéro et le rapport des frais de logement au revenu inférieur à 100 %.
Source : Recensement de 2001

Les personnes ayant une incapacité sont plus de deux fois plus susceptibles de vivre seules que celles sans incapacité

Les modalités de logement des personnes ayant une incapacité diffèrent beaucoup de celles du reste de la population. Une plus faible proportion d'entre elles vivent dans un ménage familial (76,4 %) comparativement aux personnes sans incapacité (89,1 %) et dans une famille monoparentale avec enfants (28,5 % contre 57,9 %). (Voir le tableau 3.) Par ailleurs, les personnes ayant une incapacité sont plus que deux fois plus susceptibles que les autres de vivre seules. En effet, 20,2 % des personnes ayant une incapacité vivent seules (884 060), contre 7,8 % de celles sans incapacité (1 795 370).

8 Ce chiffre correspond au total des habitants au pays qui vivent dans les ménages privés non agricoles et ceux ne vivant pas dans une réserve, dont le revenu est supérieur à zéro et le rapport des frais de logement au revenu inférieur à 100 %, et ayant répondu aux questions sur l'incapacité lors du recensement.

9 Les différences régionales s'expliquent en partie par la proportion relativement plus élevée de personnes ayant une incapacité qui vivent en milieu rural par rapport à celles qui vivent en milieu urbain, et par le fait que les provinces maritimes ont tendance à afficher une population de personnes âgées supérieure à la moyenne (voir *Les conditions de logement des personnes aux prises avec des problèmes de santé et des limitations d'activité au Canada, en 1991: rétrospective*, SCHL, 2000 p.5 et 21).

Tableau 3 Nombre de personnes et répartition (en %) selon l'état de l'incapacité et les modalités de logement, 2001

	Personnes ayant une incapacité		Personnes sans incapacité	
	Nombre	**Pourcentage**	**Nombre**	**Pourcentage**
Tous les ménages	**4 382 445**	**100,0**	**23 093 670**	**100,0**
Personnes vivant dans un ménage familial	3 346 920	76,4	20 576 125	89,1
Ménage unifamilial, couple sans enfants	1 479 335	33,8	4 308 660	18,7
Ménage unifamilial, couple avec enfants	1 248 930	28,5	13 359 765	57,9
Ménage unifamilial, famille monoparentale	449 685	10,3	2 544 770	11,0
Ménage multifamilial	168 970	3,9	362 925	1,6
Personnes vivant dans un ménage non familial	1 035 525	23,6	2 517 545	10,9
Vivant seules	884 060	20,2	1 795 370	7,8
Vivant avec d'autres	151 460	3,5	722 175	3,1

NOTA : Comprend les ménages privés non agricoles et ceux ne vivant pas dans une réserve, dont le revenu est supérieur à zéro et le rapport des frais de logement au revenu inférieur à 100 %.

Source : Recensement de 2001

CONDITIONS DE LOGEMENT DES PERSONNES AYANT UNE INCAPACITÉ

Comparativement aux autres, les personnes ayant une incapacité sont 1,7 fois plus susceptibles de vivre dans un ménage ayant des besoins impérieux de logement

Selon les données du Recensement de 2001, 17,2 % des personnes ayant une incapacité (754 905) vivent dans un ménage éprouvant des besoins impérieux en matière de logement, contre 10,4 % de personnes sans incapacité (2 391 880). (Voir le tableau 4)

La Saskatchewan affiche le taux le plus faible (13,4 %) de personnes ayant une incapacité éprouvant des besoins impérieux en matière de logement, et le Nunavut, le taux le plus élevé (49,4 %). Les écarts entre les personnes ayant une incapacité et les individus sans incapacité, quant à la proportion occupant un logement inférieur aux normes, sont les plus marqués au Québec. En effet, 17,2 % des personnes ayant une incapacité dans cette province éprouvent des besoins impérieux en matière de logement contre 8,3 % chez celles sans incapacité; le Nunavut[10] présente l'écart le plus faible à cet égard (49,4 % contre 45,5 %) ainsi que le Yukon (17,2 % contre 13,8 %).

Tableau 4 Nombre et proportion de personnes vivant dans un ménage ayant des besoins impérieux en matière de logement, selon l'état de l'incapacité et la région, 2001

	Personnes ayant une incapacité		Personnes sans incapacité	
	(Nbre)	(%)	(Nbre)	(%)
Canada	**754 905**	**17,2**	**2 391 880**	**10,4**
Terre-Neuve-et-Labrador	12 900	17,9	46 610	11,2
Île-du-Prince-Édouard	3 470	16,0	8 300	8,0
Nouvelle-Écosse	32 290	18,3	72 600	10,8
Nouveau-Brunswick	16 550	13,4	43 100	7,8
Québec	127 300	17,2	496 685	8,3
Ontario	332 620	18,3	1 045 475	11,9
Manitoba	25 435	14,5	71 285	9,1
Saskatchewan	19 910	13,4	59 245	9,3
Alberta	57 500	13,4	167 910	7,5
Colombie-Britannique	124 105	18,4	362 310	12,6
Yukon	620	17,2	2 920	13,8
Territoires du Nord-Ouest	840	22,0	5 035	16,4
Nunavut	1 350	49,4	10 385	45,5

NOTA : Comprend les ménages privés non agricoles et ceux ne vivant pas dans une réserve, dont le revenu est supérieur à zéro et le rapport des frais de logement au revenu, inférieur à 100 %.

Source SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement)

10 Comparativement au reste du Canada, le Nunavut affiche un taux de surpeuplement supérieur, si bien que ce facteur représente la principale cause des besoins impérieux en matière de logement, après l'abordabilité et la qualité des habitations. (Voir les deux publications du Point en recherche *Série sur le logement selon les données du recensement de 2001 — Numéro 6 révisé — Ménages autochtones*, www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/pdf/63696.pdf et *Série sur le logement selon les données du recensement de 2001: Numéro 3 révisé - Qualité, taille et abordabilité du logement canadien*, www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/pdf/63404.pdf)

Mode d'occupation

Les personnes ayant une incapacité et vivant dans un ménage locataire risquent davantage d'éprouver des besoins impérieux en matière de logement

Indépendamment de l'état de l'incapacité, la probabilité pour une personne ayant une incapacité de vivre dans un ménage éprouvant des besoins impérieux en matière de logement est plus faible lorsque le ménage concerné est propriétaire plutôt que locataire. Les personnes présentant une incapacité sont moins susceptibles d'habiter au sein d'un ménage propriétaire que les autres (69,4 % comparativement à 73,7 %).

La proportion présentant des besoins impérieux est en effet de 8,6 % parmi les personnes ayant une incapacité, membres de ménages propriétaires, mais de 36,8 % chez les membres de ménages locataires. Pour les personnes sans incapacité, ces chiffres sont respectivement de 5,0 et de 25,3 %. (Voir le tableau 5)

En ce qui concerne les personnes ayant une incapacité vivant dans un ménage locataire, on a relevé d'importants écarts d'une province et d'un territoire à l'autre pour ce qui est de la proportion présentant des besoins impérieux en matière de logement. Le Nunavut affiche le taux le plus élevé en ce sens (52,2 %), suivi de la Nouvelle-Écosse (42,2 %). À l'opposé, les Territoires du Nord-Ouest et la Saskatchewan ont obtenu le taux le plus bas, soit 28,5 % et 29,0 % respectivement. (Voir le tableau 5)

Il existe des différences prononcées entre les provinces et les territoires, pour ce qui est de l'incidence des besoins impérieux de logement chez les personnes ayant une incapacité vivant dans des ménages locataires par rapport aux personnes sans incapacité. Le ratio le plus élevé (1,6) s'observe au Nouveau-Brunswick, au Québec et en Alberta. Au Nunavut, les proportions sont les mêmes dans les deux groupes. Au Manitoba, en Saskatchewan, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, le ratio est bien inférieur à la moyenne nationale de 1,5. Les ratios sont établis à partir des taux figurant au tableau 5.

Tableau 5 Nombre et proportion de personnes vivant dans des ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement, par mode d'occupation, état de l'incapacité et région, 2001

	Membre d'un ménage propriétaire				Membre d'un ménage locataire			
	Personnes ayant une incapacité		Personnes sans incapacité		Personnes ayant une incapacité		Personnes sans incapacité	
	(Nbre)	(%)	(Nbre)	(%)	(Nbre)	(%)	(Nbre)	(%)
Canada	**262 455**	**8,6**	**855 845**	**5,0**	**492 450**	**36,8**	**1 536 025**	**25,3**
Terre-Neuve-et-Labrador	7 165	12,3	23 955	7,0	5 735	41,3	22 655	31,4
Île-du-Prince-Édouard	1 400	8,8	3 650	4,4	2 070	35,3	4 645	23,1
Nouvelle-Écosse	14 100	10,6	29 475	5,6	18 190	42,2	43 125	29,3
Nouveau-Brunswick	7 285	7,6	20 395	4,5	9 270	33,5	22 705	21,3
Québec	27 750	6,6	121 295	3,0	99 550	31,4	375 390	19,7
Ontario	118 905	9,2	388 640	5,9	213 715	40,5	656 835	30,3
Manitoba	8 715	7,2	27 100	4,5	16 720	31,2	44 180	25,3
Saskatchewan	8 105	7,5	20 790	4,2	11 805	29,0	38 455	26,0
Alberta	22 240	7,1	67 610	4,0	35 265	31,1	100 295	19,3
Colombie-Britannique	45 820	9,5	147 535	7,0	78 285	40,9	214 770	27,5
Yukon	315	11,7	1 220	8,0	300	32,8	1 705	29,2
Territoires du Nord-Ouest	390	17,5	1 995	10,8	455	28,5	3 045	24,9
Nunavut	265	41,1	2 175	32,5	1 090	52,2	8 210	50,9

NOTA : Comprend les ménages privés non agricoles et ceux ne vivant pas dans une réserve, dont le revenu est supérieur à zéro et le rapport des frais de logement au revenu inférieur à 100 %.
Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement)

Âge

Comparativement à des personnes sans incapacité, les adultes ayant une incapacité âgés entre 30 et 64 ans sont plus de deux fois plus susceptibles de vivre dans un ménage aux prises avec des besoins impérieux en matière de logement

La proportion de personnes ayant des besoins impérieux en matière de logement varie selon l'âge. Dans le groupe des 0 à 14 ans, 22,5 % des enfants ayant une incapacité (58 805) vivent dans des logements ne répondant pas aux normes, contre 14,3 % des enfants sans incapacité. Chez les adultes, ce sont les personnes ayant une incapacité et âgées entre 30 et 44 ans qui présentent le taux le plus élevé à cet égard : 20,9 %. Vient ensuite le groupe des 25 à 29 ans avec un taux de 20,2 % et le groupe des 15 à 24 ans avec un taux de 20,0 %. (Voir le tableau 6) Dans les mêmes groupes d'âge, ces chiffres sont de 9,4 %, 10,2 % et 11,4 % respectivement pour les personnes sans incapacité. Chez les personnes ayant une incapacité, la plus faible proportion (13,2 %) se trouve dans le groupe des 65 à 74 ans.[11]

Tableau 6 Nombre et proportion de personnes vivant dans un ménage ayant des besoins impérieux en matière de logement, selon l'âge, 2001

	Personnes ayant une incapacité		Personnes sans incapacité	
	(Nbre)	(%)	(Nbre)	(%)
Canada – Tous les groupes d'âge	**754 905**	**17,2**	**2 391 880**	**10,4**
0 à 14 ans	58 805	22,5	710 940	14,3
De 15 à 24 ans	43 820	20,0	389 595	11,4
De 25 à 29 ans	24 665	20,2	166 170	10,2
De 30 à 44 ans	139 775	20,9	561 895	9,4
De 45 à 54 ans	116 865	17,2	230 190	6,7
De 55 à 64 ans	111 140	16,0	146 460	7,6
De 65 à 74 ans	105 480	13,2	115 125	9,6
75 ans et plus	154 360	16,5	71 495	13,8

NOTA : Comprend les ménages privés non agricoles et ceux ne vivant pas dans une réserve, dont le revenu est supérieur à zéro et le rapport des frais de logement au revenu, inférieur à 100.
Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement)

À mesure que l'âge augmente, les différences par rapport à la fréquence des besoins impérieux en matière de logement s'amplifient entre les personnes ayant une incapacité et celles n'en ayant aucune. Cette tendance persiste même parmi les aînés. L'écart le plus

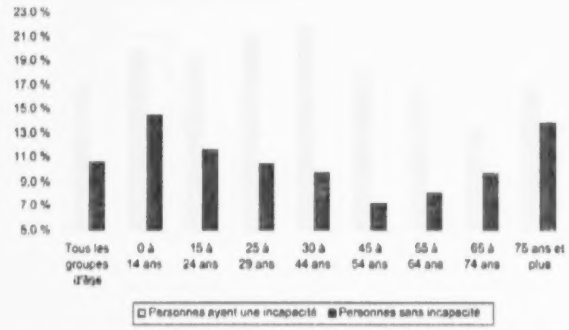

Figure 1 Proportion de personnes vivant dans des ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement, selon l'état d'incapacité et le groupe d'âge, 2001

important se trouve dans la tranche d'âge allant de 45 à 54 ans, où 17,2 % des personnes ayant une incapacité (116 865) vivent dans des ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement comparativement à 6,7% des personnes sans incapacité. (Voir la figure 1)

On constate d'importantes différences entre les provinces et les territoires quant à la fréquence des besoins impérieux en matière de logement parmi les personnes ayant une incapacité, selon les divers groupes d'âge. Le Nouveau-Brunswick affiche un taux inférieur à la moyenne nationale dans toutes les catégories d'âge. À une exception près, il en est de même pour le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta. Le Nunavut, pour sa part, a obtenu le pourcentage le plus élevé au pays, et ce, dans tous les groupes d'âge, notamment parmi les enfants âgés de 0 à 14 ans (59,6 %). (Voir le tableau 7)

La plus faible proportion de personnes ayant une incapacité et vivant dans des ménages éprouvant des besoins impérieux de logement (7,7 %) s'observe dans le groupe des 65 à 74 ans au Nouveau-Brunswick. Partout sauf à l'Île-du-Prince-Édouard, en Saskatchewan, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, les plus hauts taux parmi tous les groupes d'âge se trouvent dans la catégorie des 0 à 14 ans. Dans la catégorie des 15 à 24 ans, c'est au Yukon (31,0 %) et dans les Territoires du Nord-Ouest (27,7 %) que l'on observe la plus forte proportion. À l'Î.-P.-É., et en Saskatchewan, on observe la plus forte proportion chez les 25 à 29 ans.

11 D'autres travaux de recherche de la SCHL indiquent que cela peut s'expliquer en partie par la relation entre le revenu et l'âge auquel survient l'incapacité. Nombre de personnes qui atteignent l'âge de la retraite avant d'éprouver des problèmes en raison d'une incapacité avaient déjà fait en sorte de pouvoir jouir d'un logement convenable.

Tableau 7 Proportion de besoins impérieux en matière de logement parmi les personnes ayant une incapacité, selon le groupe d'âge et la région, 2001

	Tout les groupes d'âge	de 0 à 14 ans	de 15 à 24 ans	de 25 à 29 ans	de 30 à 44 ans	de 45 à 54 ans	de 55 à 64 ans	de 65 à 74 ans	75 ans et plus
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Canada	**17,2**	**22,5**	**20,0**	**20,2**	**20,9**	**17,2**	**16,0**	**13,2**	**16,5**
Terre-Neuve-et-Labrador	17,9	25,4	23,9	20,6	22,2	18,1	18,1	13,0	14,5
Île-du-Prince-Édouard	16,0	22,7	18,1	26,1	16,4	15,2	14,9	12,2	16,3
Nouvelle-Écosse	18,3	26,8	21,8	23,9	23,1	19,1	17,8	12,7	16,4
Nouveau-Brunswick	13,4	17,4	16,4	16,0	15,8	15,7	14,4	7,7	11,7
Québec	17,2	18,6	15,7	17,7	20,7	20,1	18,5	12,6	16,0
Ontario	18,3	24,2	21,4	20,9	21,8	16,6	15,4	15,2	19,5
Manitoba	14,5	23,8	19,5	19,7	19,1	14,0	15,3	9,3	11,9
Saskatchewan	13,4	22,3	18,4	20,3	18,1	15,1	13,6	8,4	10,2
Alberta	13,4	16,5	16,4	15,8	14,7	12,9	13,4	10,1	12,9
Colombie-Britannique	18,4	25,7	23,2	23,6	24,3	19,2	16,8	13,0	15,3
Yukon	17,2	25,8	31,0	22,7	15,3	13,2	11,5	19,7	15,8
Territoires du Nord-Ouest	22,0	27,4	27,7	16,0	20,9	15,8	22,3	25,3	23,6
Nunavut	49,4	59,6	54,1	50,0	49,6	47,5	45,5	41,7	38,5

NOTA : Comprend les ménages privés non agricoles et ceux ne vivant pas dans une réserve, dont le revenu est supérieur à zéro et le rapport des frais de logement au revenu inférieur à 100 %.
Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement)

Il existe aussi des écarts importants selon le groupe d'âge et la province ou le territoire, entre la proportion de besoins impérieux en matière de logement chez les personnes ayant une incapacité et celles n'en ayant aucune. Dans l'ensemble, les plus grands écarts se trouvent au Québec, à l'Î.-P.-É. et en Alberta. À l'Î.-P.-É., les personnes de 25 à 29 ans sont au-delà de trois fois plus susceptibles que les personnes sans incapacité du même groupe d'âge à vivre dans un ménage éprouvant des besoins impérieux de logement, (26,1 % contre 7,8 %). Au Québec, le taux de personnes ayant une incapacité et âgées de 45 à 54 ans, et membres d'un ménage dans le besoin, était de plus de trois fois supérieur à celui des personnes du même âge ne présentant aucune incapacité (20,1 % contre 5,8 %). Des écarts semblables ont été relevés dans le même groupe d'âge en Nouvelle-Écosse (20,3 % contre 6,9 %) et au Nouveau-Brunswick (16,6 % contre 5,6 %) et dans les Prairies.

Sexe

Les femmes ayant une incapacité sont surreprésentées dans les ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement comparativement aux hommes ayant une incapacité.

Au total, 451 660 femmes ayant une incapacité (19,3 %) vivent dans des ménages dont le logement est inférieur aux normes, comparativement à 303 245 hommes (14,8 %) ayant une incapacité. Quoique moins prononcée, une tendance semblable se dégage chez les femmes sans incapacité (11,3 % contre 9,4 % respectivement).

Près de deux personnes sur trois ayant une incapacité (451 660, ou 59,8 %) vivant dans un ménage éprouvant des besoins impérieux de logement sont des femmes et des filles. Dans le cas des personnes sans incapacité, les femmes et les filles représentent la moitié (49,9 %) des individus occupant un logement non acceptable.

Les femmes ayant une incapacité sont 1,7 fois plus susceptibles que les femmes sans incapacité d'être membres d'un ménage vivant dans un logement inférieur aux normes (19,3 % en comparaison de 11,3 %). Chez les hommes, ce risque est de 1,6 fois plus grand, car 14,8 % des hommes ayant une incapacité vivent dans ce type d'habitation contre 9,4 % pour ceux sans incapacité. (Voir le tableau 8)

La proportion la plus élevée de besoins impérieux en matière de logement chez les femmes ayant une incapacité a été relevée au Nunavut (48,2 %). Pour sa part, la Saskatchewan a obtenu le taux le plus bas sur ce plan (14,7 %), suivie du Nouveau-Brunswick (15,2 %) puis de l'Alberta (15,3 %). La proportion de femmes ayant une incapacité et vivant dans de pareilles conditions est supérieure à celle des hommes partout au pays, sauf au Nunavut. Chez les hommes ayant une incapacité, les incidences de besoins impérieux de logement sont les plus élevées au Nunavut (30,7 %) et les plus faibles en Alberta (11,3 %), au Nouveau-Brunswick (11,4 %) et en Saskatchewan (11,9 %).

Lorsque l'on compare la proportion des femmes ayant une incapacité et celle des femmes sans incapacité, la différence dans l'occurrence de besoins impérieux en matière de logement varie considérablement d'une province et d'un territoire à l'autre. L'écart le plus grand est relevé au Québec, où 20,0 % des femmes ayant une incapacité éprouvent des besoins impérieux contre 9,3 % pour celles ne présentant aucune incapacité. Ce sont le Nunavut et le Yukon qui ont enregistré la plus faible variation à cet égard. Quant aux hommes, l'écart le plus grand s'observe à l'Île-du-Prince-Édouard (14,0 % par comparaison à 7,1 %) et au Québec (13,9 % comparativement à 7,3 %). La plus faible différence se trouve au Yukon et au Nunavut, où il y avait peu d'écart entre les hommes ayant une incapacité et ceux sans incapacité.

Les femmes adultes ayant une incapacité sont plus susceptibles de vivre dans des ménages éprouvant des besoins impérieux de logement que les femmes sans incapacité et que les hommes, qu'ils aient ou non une incapacité.

Comme il a été indiqué dans les sections précédentes, les écarts entre les individus ayant une incapacité et ceux sans incapacité se creusent avec l'âge. Dans tous les groupes d'âge, les femmes et les filles ayant une incapacité sont plus susceptibles que les hommes et les garçons ayant une incapacité de vivre dans un ménage éprouvant des besoins impérieux de logement. (Voir le tableau 9)

Si on observe chez les femmes une incidence beaucoup plus élevée de besoins impérieux de logement que chez les hommes, l'écart entre les personnes ayant une incapacité et celles n'en ayant pas est plus prononcé du côté des hommes, dans le groupe d'âge de 15 à 64 ans.

Tableau 8 Nombre et proportion de personnes vivant dans des ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement, selon l'état de l'incapacité, le sexe et la région, 2001

	Femmes				Hommes			
	Ayant une incapacité		Sans incapacité		Ayant une incapacité		Sans incapacité	
	(Nbre)	(%)	(Nbre)	(%)	(Nbre)	(%)	(Nbre)	(%)
Canada	**451 660**	**19,3**	**1 318 255**	**11,3**	**303 245**	**14,8**	**1 073 620**	**9,4**
Terre-Neuve-et-Labrador	7 395	19,9	25 535	12,1	5 505	15,8	21 075	10,3
Île-du-Prince-Édouard	2 050	17,6	4 720	9,0	1 415	14,0	3 580	7,1
Nouvelle-Écosse	19 145	20,6	41 440	12,1	13 145	15,8	31 170	9,5
Nouveau-Brunswick	9 835	15,2	24 445	8,7	6 715	11,4	18 655	6,8
Québec	80 430	20,0	281 260	9,3	46 870	13,9	215 425	7,3
Ontario	200 345	20,6	571 800	12,9	132 275	15,8	473 680	10,9
Manitoba	15 425	16,3	39 435	10,0	10 005	12,5	31 850	8,2
Saskatchewan	11 580	14,7	33 260	10,3	8 335	11,9	25 990	8,3
Alberta	34 300	15,3	92 895	8,4	23 200	11,3	75 020	6,7
Colombie-Britannique	69 790	19,9	194 265	13,4	54 315	16,9	168 045	11,8
Yukon	320	18,8	1 520	14,2	300	15,7	1 395	13,4
Territoires du Nord-Ouest	430	23,6	2 555	17,0	415	20,7	2 485	15,9
Nunavut	605	48,2	5 140	46,3	750	50,7	5 245	44,7

NOTA : Comprend les ménages privés non agricoles et ceux ne vivant pas dans une réserve, dont le revenu est supérieur à zéro et le rapport des frais de logement au revenu inférieur à 100 %.
Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement)

Tableau 9 Nombre et proportion de personnes vivant dans des ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement, selon le sexe, l'état de l'incapacité et l'âge, 2001

	Femmes				Hommes			
	Ayant une incapacité		Sans incapacité		Ayant une incapacité		Sans incapacité	
	(Nbre)	(%)	(Nbre)	(%)	(Nbre)	(%)	(Nbre)	(%)
Tous les groupes d'âge	**451 660**	**19,3**	**1 318 255**	**11,3**	**303 245**	**14,8**	**1 073 620**	**9,4**
De 0 à 14 ans	24 125	22,7	351 735	14,3	34 675	22,4	359 205	14,2
de 15 à 24 ans	22 705	21,1	206 600	12,4	21 115	18,9	182 995	10,5
de 25 à 29 ans	13 915	21,9	99 265	12,0	10 750	18,3	66 905	8,4
de 30 à 44 ans	77 355	22,3	321 230	10,5	62 420	19,4	240 665	8,2
de 45 à 54 ans	63 535	17,8	124 035	7,2	53 325	16,5	106 155	6,3
de 55 à 64 ans	61 830	17,4	84 875	8,7	49 310	14,6	61 580	6,5
de 65 à 74 ans	67 625	15,9	74 795	11,7	37 855	10,1	40 330	7,2
75 ans et plus	120 560	21,0	55 715	18,3	33 795	9,3	15 780	7,4

NOTA : Comprend les ménages privés non agricoles et ceux ne vivant pas dans une réserve, dont le revenu est supérieur à zéro et le rapport des frais de logement au revenu inférieur à 100 %.
Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement)

Dans le groupe des 45 à 54 ans, les hommes et les femmes ayant une incapacité risquent 2,5 fois plus que leurs homologues sans incapacité de vivre dans un ménage ayant des besoins impérieux en matière de logement. Pour les hommes ayant une incapacité, le taux est de 16,5 % en comparaison de 6,3 % pour ceux sans incapacité. Dans le cas des femmes ayant une incapacité, l'écart est un peu plus grand, la proportion étant de 17,8 %, contre 7,2 % pour les femmes sans incapacité.

La tendance constatée à l'échelle nationale se manifeste également dans toutes les provinces et tous les territoires. (Voir les tableaux à http://www.schl.ca/fr/inso/info/obloca07/tadedo/tadedo_015.cfm)

Modalités de logement

Les personnes ayant une incapacité qui vivent seules risquent plus souvent de se trouver en situation de besoin impérieux en matière de logement que leurs homologues vivant dans toute autre modalité d'habitation

Le recensement de la population répartit les particuliers en fonction de diverses modalités de logement, notamment selon que les personnes sont membres d'un ménage familial (individus qui cohabitent et forment une famille), ou d'un ménage non familial (individus qui cohabitent mais qui n'ont aucun lien de parenté, comme des pensionnaires et des particuliers vivant seuls).

La proportion de personnes ayant une incapacité et vivant dans des ménages familiaux (76,4 %) est inférieure à celle des personnes ne présentant aucune incapacité (89,1 %). (Voir le tableau 3) Parmi les 3 346 920 individus ayant une incapacité qui sont membres de ménages familiaux, 407 595 (12,2 %) ont des besoins impérieux de logement, par comparaison à 9,5 % pour ceux sans incapacité. (Voir le tableau 10)

Indépendamment de l'état d'incapacité, les personnes qui vivent dans une famille monoparentale sont plus susceptibles d'éprouver des besoins impérieux de logement que celles qui habitent dans toute autre catégorie de ménages familiaux. Pour les personnes ayant une incapacité et vivant dans un ménage familial, la proportion la plus élevée est celle des familles monoparentales, soit 30,9 %, ce qui représente près du double de la moyenne nationale (17,2 %); il en va de même dans le cas des personnes sans incapacité, pour les quelles la proportion s'établit à 28,8 %, soit à un niveau près de trois fois plus élevé que la moyenne nationale (10,4 %).

La plus forte proportion de personnes ayant une incapacité et faisant partie de familles monoparentales éprouvant des besoins impérieux de logement, se trouve au Nunavut (50,0 %). On observe le plus faible taux (24,7 %) au Québec. Le Nouveau-Brunswick (25,8 %), l'Île-du-Prince-Édouard (28,0 %) et l'Alberta (29,2 %) ont des taux inférieurs à la moyenne nationale (31,9 %), tandis que l'on constate des taux supérieurs ou équivalents à la moyenne nationale dans les autres provinces et territoires. La répartition est semblable chez les personnes sans incapacité.

Les écarts les plus importants par rapport aux besoins impérieux de logement entre les personnes ayant une incapacité et celles sans incapacité, selon les modalités d'habitation, s'observent dans les ménages non familiaux, lesquels comprennent notamment des particuliers vivant seuls ou avec d'autres. Les personnes ayant une incapacité qui vivent dans des ménages non familiaux sont plus susceptibles que leurs homologues sans incapacité d'habiter seules.

Tableau 10 Nombre et proportion de personnes vivant dans des ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement selon l'état de l'incapacité et les modalités de logement.

	Personnes ayant une incapacité		Personnes sans incapacité	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Tous les ménages	**754 905**	**17,2**	**2 391 880**	**10,4**
Personnes vivant dans un ménage familial	407 595	12,2	1 956 205	9,5
Ménage unifamilial, couple sans enfants	114 820	7,8	211 065	4,9
Ménage unifamilial, couple avec enfants	130 950	10,5	965 965	7,2
Ménage unifamilial, famille monoparentale	143 545	31,9	733 545	28,8
Ménage multifamilial	18 280	10,8	45 635	12,6
Personnes vivant dans un ménage non familial	347 310	33,5	435 670	17,3
Vivant seules	315 985	35,7	355 255	19,8
Vivant avec d'autres	31 325	20,7	80 410	11,1

NOTA : Comprend les ménages privés non agricoles et ceux ne vivant pas dans une réserve, dont le revenu est supérieur à zéro et le rapport des frais de logement au revenu inférieur à 100 %.
Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement)

Parmi les 884 060 personnes ayant une incapacité et vivant dans des ménages non familiaux, 85,4 % habitent seules, en comparaison de 71,3 % des 2 517 545 individus sans incapacité. (Voir le tableau 3)

Ce sont les personnes ayant une incapacité et habitant seules qui affichent la plus forte proportion de besoins impérieux en matière de logement, car plus du tiers (35,7 %) vivent dans des ménages éprouvant des besoins impérieux, alors que la moyenne nationale est de 17,2 %. Dans le cas des personnes sans incapacité vivant seules, le pourcentage est de 19,8 %. (Voir le tableau 10)

Parmi les provinces et les territoires, la plus forte proportion de personnes ayant une incapacité, vivant seules et éprouvant des besoins impérieux de logement se trouve au Québec (40,8 %) et à Terre-Neuve-et-Labrador (39,7 %). On observe la plus faible proportion en Saskatchewan (23,2 %) et au Nunavut (24,4 %). (Voir les tableaux de données à http://www.schl.ca/fr/inso/info/obloca07/tadedo/tadedo_015.cfm)

Revenu

Les personnes ayant une incapacité éprouvant des besoins impérieux en matière de logement sont plus susceptibles de vivre dans des ménages à faible revenu que les personnes sans incapacité

Indépendamment de l'état de l'incapacité, le revenu du ménage est inversement proportionnel à la fréquence des besoins impérieux en matière de logement. En d'autres termes, plus le revenu du ménage est faible, plus le risque est élevé que le logement des occupants soit inférieur aux normes établies.

Pour les personnes ayant une incapacité, la répartition des revenus des ménages diffère grandement de celle des personnes sans incapacité. En effet, plus de la moitié des personnes ayant une incapacité (58,4 %) vivent dans des ménages dont le revenu global, en 2000, était inférieur à 40 000 $. Par contre, un peu plus du tiers (36,8 %) des personnes sans incapacité vivaient dans des ménages disposant d'un revenu inférieur à ce seuil. (Voir le tableau 11.)

Tableau 11 Nombre de personnes et répartition selon le revenu du ménage[1] et l'état de l'incapacité, 2001

	Personnes ayant une incapacité		Personnes sans incapacité	
	(Nbre)	(%)	(Nbre)	(%)
Tous les ménages	**4 382 445**	**100,0**	**23 093 670**	**100,0**
Moins 10 000 $	138 860	3,2	339 270	1,5
De 10 000 à 19 999 $	692 245	15,8	1 445 395	6,3
De 20 000 à 29 999 $	693 975	15,8	1 920 470	8,3
De 30 000 à 39 999 $	563 105	12,8	2 326 055	10,1
De 40 000 à 49 999 $	470 490	10,7	2 471 775	10,7
50 000 $ et plus	1 823 765	41,6	14 590 695	63,2

1. Le revenu du ménage représente la somme des revenus déclarés par tous les membres.

NOTA : Comprend les ménages privés non agricoles et ceux ne vivant pas dans une réserve, dont le revenu est supérieur à zéro et le rapport des frais de logement au revenu inférieur à 100 %.

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement)

Un peu plus de quatre personnes sur dix ayant une incapacité (41,6 %) ont déclaré un revenu de ménage égal ou supérieur à 50 000 $. Parmi les personnes sans incapacité, en revanche, ce pourcentage est de 63,2 %. (Voir le tableau 11) Par ailleurs, près d'une personne sur cinq ayant une incapacité (19,0 %) vivait dans un ménage gagnant moins de 20 000 $. Or, chez les personnes sans incapacité, moins d'une personne sur dix (7,8 %) a déclaré un revenu de ménage comparable.

Parmi les 15,8 % de personnes ayant une incapacité dont le ménage touchait, en 2000, un revenu allant de 10 000 à 19 999 $, plus de la moitié (53,2 %) éprouvaient des besoins impérieux en matière de logement. À titre de comparaison, 6,3 % des personnes sans incapacité avaient un tel revenu, et 40,2 % d'entre elles connaissaient des conditions de logement semblables. (Voir le tableau 12)

La proportion de personnes ayant une incapacité et vivant dans des ménages gagnant moins de 10 000 $ qui présente des besoins impérieux est de 81,5 %. Parmi les provinces et territoires, les taux les plus élevés d'incidence de besoins impérieux de logement chez les ménages de cette catégorie de revenus se trouvent en Nouvelle-Écosse (89,4 %), à l'Île-du-Prince-Édouard (89,2 %) et en Saskatchewan (89,1 %). Des taux supérieurs à la moyenne nationale ont été observés au Québec (84,7 %), au Manitoba (86,5 %), en Alberta (88,1 %) et en Colombie-Britannique (85,7 %). (Voir les tableaux des données à http://www.schl.ca/fr/inso/info/obloca07/tadedo/tadedo_015.cfm)

Tableau 12 Nombre de personnes éprouvant des besoins impérieux en matière de logement et répartition, selon le revenu du ménage[1] et l'état de l'incapacité

	Personnes ayant une incapacité		Personnes sans incapacité	
	(Nbre)	(%)	(Nbre)	(%)
Tous les ménages	**754 905**	**100,0**	**2 391 880**	**100,0**
Moins de 10 000 $	113 120	15,0	286 665	12,0
De 10 000 à 19 999 $	401 500	53,2	962 040	40,2
De 20 000 à 29 999 $	161 985	21,5	627 810	26,2
De 30 000 à 39 999 $	56 285	7,5	355 565	14,9
De 40 000 à 49 999 $	17 665	2,3	130 085	5,4
50 000 $ et plus	4 350	0,6	29 710	1,2

1. Le revenu du ménage représente la somme des revenus déclarés par tous les membres.

NOTA : Comprend les ménages privés non agricoles et ceux ne vivant pas dans une réserve, dont le revenu est supérieur à zéro et le rapport des frais de logement au revenu inférieur à 100 %.

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement)

En ce qui a trait aux personnes sans incapacité ayant un revenu de ménage inférieur à 10 000 $, le taux de logements inférieurs aux normes est de 84,5 %, et peu de variations ont été relevées entre les provinces et les territoires.

Appartenance à un groupe autochtone

Au total, 117 960 (2,7 %) Autochtones ayant une incapacité habitent à l'extérieur des réserves[12]. Près du tiers, soit 32,6 %, vivent dans des ménages éprouvant des besoins impérieux en matière de logement, comparativement à 25,0 % des Autochtones sans incapacité habitant hors réserve. Ces proportions sont bien supérieures à celles des personnes non autochtones ayant ou non une incapacité qui se situent respectivement à 16,8 et 10,0 %. (Voir le tableau 13)

Table 13 Proportion de besoins impérieux en matière de logement selon l'état de l'incapacité, l'appartenance à un groupe autochtone et la région, 2001.

	Personnes ayant une incapacité		Personnes sans incapacité	
	Autochtones (%)	Non autochtone (%)	Autochtones (%)	Non autochtones (%)
Canada	**32,6**	**16,8**	**25,0**	**10,0**
Terre-Neuve-et-Labrador	27.2	17.6	22.0	10.8
Île-du-Prince-Édouard	33.3	15.8	19.5	8.0
Nouvelle-Ecosse	27.4	18.2	20.8	10.7
Nouveau-Brunswick	29.3	13.1	15.	7.6
Québec	30.2	17.1	21.7	8.2
Ontario	29.4	18.	19.6	11.8
Manitoba	33.7	12.7	27.	7.2
Saskatchewan	35.5	11.7	31.8	6.6
Alberta	28.0	12.7	19.3	7.1
Colombie-Britannique	38.3	17.7	27.2	12.1
Yukon	25.5	15.0	27.3	11.0
Territoires du Nord-Ouest	30.6	12.4	25.9	7.4
Nunavut	52.0	20.9	51.	13.7

NOTA : Comprend les ménages privés non agricoles et ceux ne vivant pas dans une réserve, dont le revenu est supérieur à zéro et le rapport des frais de logement au revenu inférieur à 100 %.
Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement)

12 Parmi les personnes sans incapacité, il y en a 556 410 (2,3 %) qui se sont identifiées comme Autochtones.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS

Par comparaison aux individus sans incapacité, les personnes ayant une incapacité vivent plus souvent dans un ménage éprouvant des besoins impérieux en matière de logement. Les groupes qui affichent une proportion relativement élevée de besoins impérieux sont les locataires; les personnes âgées de moins de 45 ans; les femmes; les personnes vivant seules ou dans une famille monoparentale; les ménages touchant un revenu de moins de 10 000 $ et les Autochtones vivant hors réserve.

Incapacité

- Au total, 16,0 % des Canadiens ont déclaré avoir un degré quelconque d'incapacité; le taux le plus bas (10,7 %) a été relevé au Québec, et le plus haut (20,8 %), en Nouvelle-Écosse.
- Le taux d'incapacité s'accroît avec l'âge : près des deux tiers de la population (64,4 %) âgée de 75 ans et plus a déclaré un niveau quelconque d'incapacité.
- En moyenne, les femmes affichent un taux d'incapacité (16,7 %) plus élevé que les hommes (15,2 %).
- Parmi les personnes ayant une incapacité, 20,2 % (884 060) vivent seules, en regard de 7,8 % (1 795 370) des individus sans incapacité.

Besoins impérieux en matière de logement

- Comparativement aux personnes sans incapacité, celles ayant une incapacité ont 1,6 fois plus de risques de vivre dans un ménage éprouvant des besoins impérieux en matière de logement. En 2001, 754 504 personnes (17,2 %) ayant une incapacité vivaient dans un ménage éprouvant des besoins impérieux de logement, contre 2 391 880 personnes (10,4 %) sans incapacité.

Mode d'occupation

- Les personnes ayant une incapacité sont moins susceptibles d'habiter au sein d'un ménage propriétaire que les autres (69,4 % comparativement à 73,7 %).
- Les personnes ayant une incapacité membres d'un ménage locataire sont 1,5 fois plus susceptibles de vivre dans un logement ne répondant pas aux normes que les locataires sans incapacité. Plus du tiers des personnes ayant une incapacité (36,8 %) occupant une habitation louée éprouvent des besoins impérieux en matière de logement, par comparaison à un peu plus du quart (25,3 %) de celles sans incapacité.
- Les personnes ayant une incapacité membres d'un ménage propriétaire sont 1,7 fois plus susceptibles d'éprouver des besoins impérieux en matière de logement que leurs homologues sans incapacité (8,6 % contre 5,0 %).

Âge et sexe

- Dans le groupe des 45 à 54 ans, les personnes déclarant une incapacité (17,7 %) sont 2,5 fois plus susceptibles de vivre dans un ménage ayant des besoins impérieux en matière de logement que les personnes sans incapacité (6,7 %).
- En comparaison des hommes, les femmes ayant une incapacité éprouvent, dans une proportion plus élevée, des besoins impérieux en matière de logement. Presque le cinquième d'entre elles (19,3 %) vivent dans un logement inférieur aux normes en regard de plus d'un dixième (14,8 %) pour leurs homologues masculins.
- Près de deux personnes sur trois ayant une incapacité (457 660, ou 59,8 %) et vivant dans un logement ne répondant pas aux normes sont des femmes. Dans le cas des personnes sans incapacité, les femmes représentent la moitié (49,9 %) des individus occupant un logement non acceptable.
- Pour leur part, les hommes ayant une incapacité sont 1,6 fois plus susceptibles de vivre dans des ménages éprouvant des besoins impérieux en matière de logement que les hommes sans incapacité — 14,8 % contre 9,4 %; dans le cas des femmes ayant une incapacité, ce ratio s'établit à 1,7 : 19,3 % d'entre elles occupent un logement inférieur aux normes, contre 11,3 % chez les femmes sans incapacité.
- Parmi tous les groupes d'âge, les femmes et les filles ayant une incapacité sont plus susceptibles, que les hommes et les garçons dans la même situation, de vivre dans un ménage ayant des besoins impérieux de logement.

Modalités de logement

- Sans égard à l'état de l'incapacité, les membres d'une famille monoparentale sont plus susceptibles d'éprouver des besoins impérieux en matière de logement que ceux de toute autre structure familiale. Le taux s'établit à 30,9 %, dans le cas des personnes ayant une incapacité, et à 28,8 % pour les individus sans incapacité.

- Les personnes ayant une incapacité et habitant seules ont plus de probabilité que d'autres d'éprouver des besoins impérieux en matière de logement. Parmi elles, plus d'une sur trois (35,7 %) vivent dans des ménages éprouvant des besoins impérieux en matière de logement, comparativement à 19,8 % chez les personnes sans incapacité habitant seules.

Revenu

- Plus de la moitié des personnes ayant une incapacité (58,4 %) vivent dans un ménage dont le revenu global, en 2000, était inférieur à 40 000 $. En revanche, un peu plus du tiers (36,8 %) des particuliers sans incapacité vivent dans un ménage disposant d'un revenu analogue.

Appartenance à un groupe autochtone

- Les Autochtones ayant une incapacité ont davantage de probabilités d'éprouver des besoins impérieux en matière de logement que les Autochtones sans incapacité. Parmi les 117 960 personnes ayant une incapacité déclarant être Autochtones, 32,6 % vivent dans des ménages dont le logement est inférieur aux normes. Or, cette proportion est de 25,0 % parmi les 526 935 personnes sans incapacité déclarant appartenir à un groupe autochtone.

Gestionnaire de projet à la SCHL : Janet Kreda

Consultants pour le projet de recherche :
Adele Furrie Consulting, Inc.

Recherche sur le logement à la SCHL

Aux termes de la partie IX de la ***Loi nationale sur l'habitation,*** le gouvernement du Canada verse des fonds à la SCHL afin de lui permettre de faire de la recherche sur les aspects socio-économiques et techniques du logement et des domaines connexes, et d'en publier et d'en diffuser les résultats.

Le présent feuillet documentaire fait partie d'une série visant à vous informer sur la nature et la portée du programme de recherche de la SCHL.

Pour consulter d'autres feuillets ***Le Point en recherche*** et pour prendre connaissance d'un large éventail de produits d'information, visitez notre site Web au

www.schl.ca

ou communiquez avec la

Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7
Téléphone : 1-800-668-2642
Télécopieur : 1-800-245-9274

©2007, Société canadienne d'hypothèques et de logement
Imprimé au Canada
Réalisation : SCHL 21-05-08
Révision : 2008

Bien que ce produit d'information se fonde sur les connaissances actuelles des experts en habitation, il n'a pour but que d'offrir des renseignements d'ordre général. Les lecteurs assument la responsabilité des mesures ou décisions prises sur la foi des renseignements contenus dans le présent ouvrage. Il revient aux lecteurs de consulter les ressources documentaires pertinentes et les spécialistes du domaine concerné afin de déterminer si, dans leur cas, les renseignements, les matériaux et les techniques sont sécuritaires et conviennent à leurs besoins. La Société canadienne d'hypothèques et de logement se dégage de toute responsabilité relativement aux conséquences résultant de l'utilisation des renseignements, des matériaux et des techniques contenus dans le présent ouvrage.

65837